RAPPORT DE GESTION 2019

MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

A. Faits marquants 3
a.1. Un changement de délégataire pour régler les prestations
a.2. Une comptabilité désormais on-line
a.3. Des locaux dédiés
a.4. Événement post-clôture

B. Analyse du résultat
b.1. Affiliés et adhérents 5
b.2. Cotisations et fonds de solidarité 6
b.3. Prestations et frais payés 7
b.4. Ratios P/C 8
b.5. Répartition de la consommation médicale par poste de prestations 9
b.6. Autres produits techniques et provisions pour participation aux excédents 12
b.7. Placements et produits financiers 12
b.8. Autres charges techniques 13
b.9. Résultat de l'exercice 13

C. Analyse du bilan et de la situation financière
c.1. Fonds propres et proposition d'affectation du résultat 13
c.2. Placements 15

D. Perspectives 2020 16

E. Autres informations
e.1. Entreprises souscriptrices 16
e.2. Conventions passées avec d'autres organismes 16
e.3. Mandats et fonctions des administrateurs au 31/12/2019 17
e.4. Sommes versées aux administrateurs en 2019 18
e.5. La rémunération du dirigeant opérationnel 18

A. Faits marquants de l'année 2019

a.1. Un changement de délégataire pour régler les prestations

iGestion, filiale de Cegedim, a été choisi à l'issue d'un appel d'offres, par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) pour remplacer B2V en tant que délégataire de gestion des prestations du régime de branche (RPP et RAMA) et de la Mutuelle du GAN. Ce choix a permis de réaliser de substantielles économies sur la facturation de ce service. Les nombreux dysfonctionnements liés au transfert d'activité[1] ont été peu à peu régularisés. Depuis septembre 2019 les délais de règlement sont revenus à la normale, voire plus rapides qu'en 2018.

a.2. Une comptabilité désormais on-line

La comptabilité a été migrée on line. En choisissant Sage, acteur reconnu sur le marché, la Mutuelle maîtrise le risque opérationnel lié à la comptabilité et facilite le travail à distance à partir de n'importe quel appareil.

a.3. Des locaux dédiés

Par ailleurs la Mutuelle dispose désormais de locaux dédiés ce qui permet de maîtriser le risque opérationnel lié à la confidentialité (CNIL) et à l'exigence d'autonomie juridique (ACPR).

a.4 Événement post-clôture

L'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris des mesures de confinement afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, la Mutuelle s'est organisée en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses clients (télétravail, mails, etc.)
La Mutuelle surveille ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, les marchés financiers, son volume d'activité.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et ses conséquences sur la Mutuelle ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport. Cette crise sera sans impact prévisible significatif sur les cotisations 2020 dans la mesure où le groupe Groupama-Gan assure le maintien de ses salariés dans leur emploi. Il est plus

[1] Voir l'interview de Philippe Simon, président de Cegedim Insurance solutions, dans L'Argus de l'Assurance du 21 février 2019.

difficile d'évaluer l'impact sur les prestations qui peuvent tout aussi bien reculer (moindre appel aux médecins en temps de confinement) qu'augmenter (hospitalisations prolongées).

En tout état de cause, il s'agit d'un événement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.Par conséquent, cet événement postérieur à la clôture, certes significatif, n'est pas de nature à remettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'entreprise, qui a prévalu dans l'élaboration des comptes au 31 décembre 2019.

B. Analyse des résultats

b.1. Affiliés et adhérents

Les effectifs totaux diminuent légèrement : -101 personnes (-1,3%).

Cela est dû principalement au contrat obligatoire avec une perte globale de 104 salariés, principalement des salariés de l'UES.

Le contrat facultatif regroupe les ex-salariés[2] qui ont souhaité conserver la mutuelle.
Les personnes invalides atteignant l'âge de la retraite peuvent adhérer à la Mutuelle et la sortie des effectifs invalides correspond alors à une entrée dans les effectifs retraités.
Le groupe des « Mutuelle seule » est en run-off : c'est un groupe fermé auquel il n'est plus possible d'adhérer depuis 2006. Il ne peut que diminuer en effectif.
Les effectifs des « Loi Evin » regroupent les personnes sortant de portabilité qui souhaitent adhérer à la Mutuelle à titre onéreux en attendant de retrouver un emploi. Ces personnes adhèrent généralement pour une durée de l'ordre de un à deux ans.

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Evo 2019/2018	
			En nb	En %
Entités sous marque GAN & GGVie	4 388	4470	-82	-1,8%
SFPJ	143	149	-6	-4,0%
Amaline Assurances	233	249	-16	-6,4%
Total Actifs - Contrat obligatoire	**4 764**	**4 868**	**-104**	**-2,1%**
Rama	2 533	2 525	8	0,3%
Mutuelle seule	92	101	-9	-8,9%
Loi Evin	47	41	6	14,6%
Invalides	92	94	-2	-2,1%
Total Maintiens de droit - Contrat facultatif	**2 764**	**2 761**	**3**	**+0,1%**
Total Contrat obligatoire + Contrat facultatif	**7 528**	**7 629**	**-101**	**1,7%**

64,61% des assurés retraités ont quitté l'entreprise avant le 01/01/2009 et bénéficient de la contribution employeur gelée (CEG : l'employeur prend en charge la cotisation de son ancien salarié à hauteur de 270 € ; le solde restant à la charge du retraité. Cette somme est un avantage soumis à CSG.)

Afin de compenser la sortie du dispositif de la CEG, la Mutuelle a mis en place un fonds de solidarité (FS) auquel contribuent les salariés et les employeurs des entités Gan et les retraités partis avant 2009. Les retraités des entités GAN partis ensuite bénéficient de ce fonds à hauteur de 156 € HT par an.

[2] Le contrat facultatif réunit les anciens salariés désirant adhérer volontairement à la Mutuelle. Ceux-ci appartiennent soit à la population active (invalides, chômeurs) et adhèrent également au RPP, soit à la population retraitée et doivent adhérer au RAMA pour pouvoir être couverts par la Mutuelle.)

Amaline et SFPJ sont hors de ces dispositifs.

Contrat facultatif - En nombre	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	en % de la population retraitée
Bénéficiaires de la contribution entreprises (CEG)	1696	1767	64,61%
Bénéficiaires du Fonds de Solidarité (FS)	924	852	35,20%
Retraités hors CEG ou FS	5	5	0,19%
Loi Evin	47	40	
Invalides	92	94	
Total Maintiens de droit - Contrat facultatif	**2 764**	**2 758**	

b.2. Cotisations et fonds de solidarité

Les cotisations HT s'établissent à 2 227 803 € pour le contrat obligatoire (+1,4% par rapport à 2018) et à 1 341 074 € pour le contrat facultatif (-0,3% par rapport à 2018). Au total, le chiffre d'affaire augmente très légèrement de 0,7 **%.**

Les cotisations du contrat obligatoire augmentent légèrement malgré la diminution de l'effectif : en effet, l'effectif est comparé de date à date, au 31 décembre de chaque année et la variation des entrées-sorties en cours d'année peut être importante.
(Par exemple, un CDD resté trois mois ou neuf mois et sorti avant le 31 décembre ne se verra pas dans les effectifs comparés, mais dans un cas il représentera 3 mois de cotisation et dans l'autre neuf).

Les cotisations du contrat facultatif diminuent car la variation principale est due au décès de retraités en Mutuelle seule qui paient le montant de cotisation le plus élevé.

	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Evo N/N-1	
				En €	En %
Contrat obligatoire - Membres participants	665 656	656 917	655 677	8 739	1,3%
Contrat obligatoire - Entreprises	1 562 147	1 541 019	1 538 307	21 128	1,4%
Total Actifs - Contrat obligatoire	**2 227 803**	**2 197 936**	**2 193 985**	**29 867**	**1,4%**
Contrat facultatif - Membres participants - N	788 516	785 773	775 811	2 743	0,3%
Contrat facultatif - Membres participants - N-1		164	0	-164	-100,0%
Contrat facultatif - Entreprises - N	412 277	431 133	450 870	-18 856	-4,4%
Contrat facultatif - Entreprises - N-1	0	0	0	0	
Contrat facultatif - Fonds de solidarité	140 281	128 242	114 969	12 039	9,4%
Total Maintiens de droit - Contrat facultatif	**1 341 074**	**1 345 312**	**1 341 649**	**-4 238**	**-0,3%**
Total Contrat obligatoire et Contrat facultatif	**3 568 877**	**3 543 248**	**3 535 634**	**25 629**	**0,7%**

Le fonds de solidarité bénéficie d'un apport de cotisations de 236 834 €, d'un prélèvement de 140 281 € (924 bénéficiaires) et s'établit à 2 480 028 €. Les cotisations au Fonds de Solidarité sont indexées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) et sont soumises à Taxe de Solidarité Additionnelle depuis le 01/10/2011.

Fonds de solidarité en €	exercice 2019	exercice 2018	N/N-1	
			en €	en %
	2 383 475	**2 281 460**	**102 015**	4,5 %
Cotisations FS Entreprises	98 397	94 631	3 766	4, 0 %
Cotisations FS Actifs	98 397	94 631	3 766	4,0 %
Cotisations FS Maintiens de droits	40 040	40 994	-954	-2,3 %
Allègement FS retraités	-140281	-128 241	-12 040	9,4 %
	2 480 028	**2 383 475**	**96 553**	**4,1 %**

Evolution du Fonds de solidarité	**96 553**	**102 015**

b.3. Prestations et frais payés

Les prestations réglées par la Mutuelle sont en légère augmentation (+1,3% des montants réglés sur l'ensemble des contrats). La consommation du contrat facultatif a augmenté de 11,8% entre 2018 et 2019. Il s'agit sans doute d'un rattrapage de l'année 2018 qui avait connu une sous-consommation par rapport à 2017 : -4,4%.

La transformation en 2019 du forfait patientèle en une taxe sur les cotisations pénalise la Mutuelle. En effet, le précédent forfait avait pour assiette le nombre d'affiliés de plus de 16 ans sans ALD ayant perçu un remboursement de médecin dans l'année. Or, la Mutuelle intervenant en surcomplémentaire, elle était rarement assujettie, alors qu'une taxe assise sur les cotisations est due quelle que soit la consommation médicale.
Par ailleurs, B2V a envoyé en juin 2019 un rectificatif concernant l'assiette 2018 de la taxe, ce qui a amené à régler un complément de 7621 € au titre de 2018. Ces sommes ont été reclassées en 2018 dans le tableau qui suit (4536 € affectés au CO et 3085 € au CF).

Les frais iGestion représentent le montant facturé par Cegedim pour son intervention comme délégataire de service (liquidateur des prestations). Les coûts de gestion facturés par iGestion sont de l'ordre de 2% des cotisations, soit bien moins que ceux de B2V (de l'ordre de 7%).

	exercice 2019	exercice 2018	Evo N/N-1	
			En €	En %
Prestations CO	1 771 472	1 697 748	73 724	4,3%
Forfait patientèle [3]	19 397	9 202	10 195	110,8%
frais de gestion iGestion	55 856	189 706	-133 850	-70,6%
Contrat obligatoire	**1 846 725**	**1 896 656**	**-49 931**	**-2,6%**
Prestations CF [4]	1 263 089	1 130 137	132 952	11,8%
Forfait patientèle [3]	9 927	5 774	4 53	71,9%
frais de gestion iGestion	21 251	68 362	-47 111	-68,9%
Contrat facultatif	**1 294 267**	**1 204 273**	**89 994**	**7,5%**
Total prestations et frais payés	**3 140 992**	**3 100 929**	**40 063**	**1,3%**

A la clôture 2018, les provisions pour sinistres à payer avaient été évaluées avec prudence pour tenir compte du possible retard pris dans le paiement des prestations durant les derniers mois gérés par B2V.

En 2019, ces provisions ont été diminuées de 98 k€.

	exercice 2019	exercice 2018
Ouverture	403 000	320 800
Clôture	305 000	403 000
Evolution	**-98 000**	**82 200**

[3] Les montants 2018 et 2019 sont retraités ici de façon extra-comptable de façon à affecter le montant de taxe concernant 2018 à l'exercice 2018.

[4] Il s'agit des prestations réglées en 2019, quelles que soient leur année de survenance (de 2017 à 2019)/ Ce montant ne correspond pas à celui du tableau Prestations/Cotisations (P/C) qui, lui, reprend les cotisations et prestations par exercice de survenance (prestations survenues en N, réglées en N).
Ici est le seul cas où les prestations sont présentées par année de règlement.

b.4. Ratios P/C

Le ratio P/C total de l'année 2019 s'établit à 93,3%.

	exercice 2019	exercice 2018	Evo N/N-1	
			En valeur	En %
Total cotisations CO nettes de frais	2 007 253	1 856 131	151 122	8,1%
Cotisations HT Contrat obligatoire	*2 227 803*	*2 197 936*	*29 867*	*1,4%*
- frais AGESAC	*-55 856*	*-189 706*	*133 850*	*-70,6%*
- frais de fonctionnement + Normasys	*-164 694*	*-152 099*	*-12 595*	*8,3%*
Prestations Contrat obligatoire	1 785 161	1 673 627	111 534	6,7%
Prestations payées au 31/12/N [5]	*1 585 161*	*1 474 868*	*110 293*	*7,5%*
Prestations payées pour en N pour N-1		*198 759*		
Provision pour prest. à payer N-1	*200 000*		*1 241*	*0,6%*
P/C Contrat obligatoire	**88,9%**	**90,2%**		
Marge Technique Contrat obligatoire	222 092	182 504	39 588	2,7%
Total cotisations CF nettes de frais	1 261 120	1 222 140	38 980	3,2%
Cotisations HT Contrat facultatif	*1 341 074*	*1 345 312*	*-4 238*	*-0,3%*
- frais AGESAC	-21 251	-68 362	*47 111*	*-68,9%*
- frais de fonctionnement + Normasys	-58 703	-54 810	*-3 893*	*7,1%*
Prestations Contrat facultatif	1 265 349	1 118 145	147 205	13,2%
Prestations payées au 31/12/N [5]	*1 160 349*	*1 012 373*	*147 977*	*14,6%*
Prestations payées pour en N pour N-1		*105 772*		
Provision pour prest. à payer N-1	*105 000*		*-772*	*-0,7%*
P/C Contrat facultatif	**100,3%**	**91,5%**		
Marge Technique Contrat facultatif	-4 229	103 995	-108 225	-104,1%
Total cotisations totales nettes de frais	3 268 373	3 078 270	190 102	6,2%
Cotisations HT totales	*3 568 877*	*3 543 248*	*25 629*	*0,7%*
- frais AGESAC	*-77 107*	*-258 068*	*180 961*	*-70,1%*
- frais de fonctionnement + Normasys	*-223 397*	*-206 910*	*-16 488*	*8,0%*
Prestations totales	3 050 510	2 791 771	258 739	9,3%
Prestations payées au 31/12/N	*2 745 510*	*2 487 240*	*258 270*	*10,4%*
Prestations payées pour en N pour N-1		*304 531*		
Provision pour prest. à payer	*305 000*		*469*	*0,2%*
P/C Global	**93,3%**	**90,7%**		
Marge Technique Totale	217 863	286 500	-68 636	-23,96%

[5] Y compris taxe médecins traitants retraitée extra-comptablement pour imputer le reliquat 2018 connu tardivement sur l'année 2018.

b.5. Répartition de la consommation médicale par poste de prestation

La consommation 2019 est vue à fin février 2020

Pour le contrat obligatoire, les prestations survenues en 2019 vues à fin février 2020 augmentent de 9,12% par rapport à l'année précédente. Les principales augmentations en euros s'observent sur les postes optique (+ 68 k€), médecines douces (+ 25 k€) et implant (+ 20 k€).

	Survenance 2019		Survenance 2018		Evo N/N-1	
	En valeur	**En %**	**En valeur**	**En %**	**En valeur**	**En %**
Orthodontie	104 673	6,19%	87 282	5,64%	17 391	19,92%
Implant et prothèses dentaires	342 956	20,30%	322 950	20,86%	20 006	6,19%
Auxilaires médicaux	27 999	1,66%	27 537	1,78%	462	1,68%
Pharmacie remboursée	93 631	5,54%	102 924	6,65%	-9 293	-9,03%
Optique et lentilles NR SS	584 964	34,62%	516 244	33,34%	68 720	13,31%
Appareillage	46 202	2,73%	32 756	2,12%	13 445	41,05%
Médecines douces	198 073	11,72%	172 540	11,14%	25 534	14,80%
Hospitalisation et actes chirurgicaux	54 761	3,24%	52 362	3,38%	2 339	4,58%
Autres postes	236 407	13,99%	233 810	15,10%	2 597	1,11%
TOTAL	**1 689 665**	**100,00%**	**1 548 404**	**100,00%**	**141 261**	**9,12%**

Pour le contrat facultatif, les prestations survenues en 2019 vues à fin février 2020 augmentent de 15,82% par rapport à l'année précédente.
En valeur, trois postes expliquent cette augmentation : les implants dentaires (+ 83 k€), l'appareillage (+40 k€) et l'hôpital et chirurgie (+41 k€). Les deux premiers sont les postes sur lesquels il y avait eu sous-consommation entre 2017 et 2018. Il s'agit sans doute d'un report de consommation en 2018 et d'un rattrapage en 2019.

	Survenance 2019		Survenance 2018		Evo N/N-1	
	En valeur	**En %**	**En valeur**	**En %**	**En valeur**	**En %**
Orthodontie	1 159	0,10%	1 048	0,10%	111	10,58%
Implant et prothèses dentaires	329 708	27,16%	246 805	23,55%	82 902	33,59%
Auxilaires médicaux	22 095	1,82%	24 370	2,33%	-2 274	-9,33%
Pharmacie remboursée	84 993	7,00%	99 250	9,47%	-14 257	-14,36%
Optique et lentilles NR SS	209 138	17,23%	204 210	19,49%	4 928	2,41%
Appareillage	107 000	8,82%	66 361	6,33%	40 640	61,24%
Médecines douces	61 116	5,04%	56 523	5,39%	4 592	8,12%
Hospitalisation et actes chirurgicaux	270 071	22,25%	228 790	21,83%	41 281	18,04%
Autres postes	128 460	10,58%	120 589	11,51%	7 871	6,53%
TOTAL	**1 213 738**	**100,00%**	**1 047 945**	**100,00%**	**165 794**	**15,82%**

Détail par postes

Contrat obligatoire
Prestations réglées au 31/12/N

	Survenance 2019		Survenance 2018		Evo N/N-1	
	En valeur	**En %**	**En valeur**	**En %**	**En valeur**	**En %**
Honoraires médicaux	178 887	10,59%	185 087	11,95%	-6 201	-3,35%
Actes chirurgicaux	2 698	0,16%	795	0,05%	1 902	239,19%
Radiologie	532	0,03%	379	0,02%	153	40,36%
Analyses	158	0,01%	201	0,01%	-42	-21,06%
Soins dentaires	2 369	0,14%	3 301	0,21%	-932	-28,23%
Prothèses dentaires	290 271	17,18%	272 779	17,62%	17 492	6,41%
Orthodontie	104 673	6,19%	87 282	5,64%	17 391	19,92%
Parodontologie	19 835	1,17%	17 353	1,12%	2 482	14,30%
Implant dentaire	50 316	2,98%	46 869	3,03%	3 447	7,35%
Auxiliaires médicaux	27 999	1,66%	27 537	1,78%	462	1,68%
Pharmacie 65%	106	0,01%	117	0,01%	-11	-9,03%
Pharmacie 30%	63 677	3,77%	72 485	4,68%	-8 808	-12,15%
Pharmacie 15%	28 459	1,68%	29 012	1,87%	-553	-1,91%
Pharmacie Vaccin	1 388	0,08%	1 310	0,08%	79	5,99%
Sevrage tabagique	313	0,02%	337	0,02%	-24	-7,11%
Contraception	1 068	0,06%	53	0,00%	984	
Optique	471 853	27,93%	418 757	27,04%	53 096	12,68%
Lentilles NR SS	113 111	6,69%	97 488	6,30%	15 624	16,03%
Kératotomie	600	0,04%	800	0,05%	-200	-25,00%
Appareillage	46 202	2,73%	32 756	2,12%	13 445	41,05%
Hospitalisation	4 146	0,25%	1 783	0,12%	2 363	132,52%
Forfait hospitalier		0,00%		0,00%		
Chambre particulière	46 656	2,76%	48 780	3,15%	-2 124	-4,35%
Lit accompagnant	1 262	0,07%	1 004	0,06%	258	25,71%
Transport	8		21		-13	-62,00%
Cures	6 673	0,39%	7 139	0,46%	-466	-6,52%
Médecines douces	189 025	11,19%	167 604	10,82%	21 422	12,78%
Psychologues	21 846	1,29%	17 363	1,12%	4 483	25,82%
Régul			95	-0,01%	-95	
Psychomotriciens	6 518	0,39%	4 982	0,32%	1 536	30,83%
Diététiciens	9 048	0,54%	4 936	0,32%	4 112	83,31%
TOTAL	**1 689 665**	**100%**	**1 548 404**	**100%**	**141 261**	**9,12%**

Détail par postes

Contrat facultatif
Prestations réglées au 31/12/N

	Survenance 2019		Survenance 2018		Evo N/N-1	
	En valeur	**En %**	**En valeur**	**En %**	**En valeur**	**En %**
Honoraires médicaux	78 058	6,43%	89 254	8,52%	-11 197	-12,54%
Actes chirurgicaux	27 896	2,30%	5 667	0,54%	22 229	392,24%
Radiologie	11 540	0,95%	3 703	0,35%	7 837	211,65%
Analyses	1 961	0,16%	3 869	0,37%	-1 908	-49,30%
Soins dentaires	1 525	0,13%	2 053	0,20%	-528	-25,73%
Prothèses dentaires	284 394	23,43%	213 637	20,39%	70 758	33,12%
Orthodontie	1 159	0,10%	1 048	0,10%	111	10,58%
Parodontologie	10 609	0,87%	7 172	0,68%	3 437	47,93%
Implant dentaire	43 788	3,61%	31 115	2,97%	12 673	40,73%
Auxiliaires médicaux	22 095	1,82%	24 370	2,33%	-2 274	-9,33%
Pharmacie 65%	6 403	0,53%	8 573	0,82%	-2 170	-25,31%
Pharmacie 30%	52 874	4,36%	58 004	5,54%	-5 130	-8,84%
Pharmacie 15%	25 290	2,08%	32 316	3,08%	-7 026	-21,74%
Pharmacie Vaccin	426	0,04%	356	0,03%	70	19,53%
Sevrage tabagique			195	0,02%	-195	
Contraception	29	0,00%	75	0,01%	-46	-60,80%
Optique	196 579	16,2%	194 941	18,60%	1 638	0,84%
Lentilles NR SS	2 559	1,03%	9 269	0,88%	3 290	35,50%
Kératotomie			100	0,01%	-100	
Appareillage	107 000	8,82%	66 361	6,33%	40 640	61,24%
Hospitalisation	27 043	2,83%	13 102	1,25%	13 941	106,41%
Forfait hospitalier	13 875	1,14%	12 315	1,18%	1 560	12,66%
Chambre particulière	200 390	16,51%	197 556	18,85%	2 834	1,43%
Lit accompagnant	867	0,07%	150	0,01%	717	
Transport	379	0,03%	272	0,03%	107	39,34%
Cures	24 605	2,03%	15 841	1,51%	8 764	55,33%
Médecines douces	59 717	4,92%	54 633	5,21%	5 083	9,30%
Psychologue	160	0,01%	120	0,01%	40	33,33%
Régul	918	0,08%	-12	0,00%	930	
Psychomotriciens	200	0,02%			200	
Diététiciens	1 399	0,12%	1890	0,18%	-491	25,98%
TOTAL	**1 213 738**	**100%**	**1 047 945**	**100%**	**165 794**	**15,82%**

b.6. Autres produits techniques et provisions pour participation aux excédents

Le fonds de solidarité, institué par l'accord du 31 décembre 2009, vise à organiser une solidarité intergénérationnelle entre les différentes populations bénéficiaires de la couverture des frais de santé. Il est financé de façon récurrente par les employeurs, les salariés actifs et les anciens salariés partis avant le 1er janvier 2009.

Les cotisations relatives au fonds de solidarité, nettes des allègements de cotisation au profit des anciens salariés, sont enregistrées en "autres produits techniques", ce qui correspond à la part des cotisations mises en réserve pour les nouveaux retraités partis à compter du 1er janvier 2009.

En contrepartie, la provision pour participation aux excédents a été dotée du même montant. Elle s'établit à 2 480 028 €.

provision pour participation aux excédents	
dotation initiale employeurs	800 000
dotation 2010	283 132
dotation 2011	248 601
dotation 2012	235 372
dotation 2013	185 500
dotation 2014	153 866
dotation 2015	137 463
dotation 2016	124 340
dotation 2017	113 186
dotation 2018	102 015
dotation 2019	96 553
total	**2 480 028**

b.7. Placement et produits financiers

Le portefeuille correspondant au fonds de la Mutuelle et au fond de Solidarité est majoritairement investi en produits de taux (82%) et le solde en OPCVM monétaire (13%) et OPCVM actions (5%).

Les marchés se sont redressés en 2019. En conséquence la Mutuelle a réalisé certaines de ses positions. Les plus-values s'élèvent à 56 229 € contre 1 062 € de moins-value en 2018. Cependant la vente de placements rapportant des produits fait mécaniquement baisser le montant de ces placements (15 069 € euros en 2019 contre 25 102 € en 2018 (-40%)).

b.8. Autres charges techniques

Elles s'établissent à 90 058 € en 2019 contre 80 301 € en 2018.

Les honoraires des commissaires aux comptes ont augmenté de 5k€, les frais d'organisation de l'AG de 17 k€ dont 7 k€ à imputer sur 2018. Le logiciel de prélèvement est totalement amorti.

	2019	2018	2019/2018
Autres charges externes	51 201	44 868	6 333
Impôts et taxes et versements assimilés	2 757	3 985	-1 228
Autres charges de gestion courante	36 100	19 024	17 076
Dotation aux amortissements		12 424	-12 424
total charges techniques (ligne 8)	90 058	80 301	9 757

b.9. Résultat de l'exercice

L'exercice 2019 dégage un résultat de 148 439 € après IS contre 83 124 € en 2018.

L'écart s'explique principalement par les plus-values de 56 k€, la reprise de 98 k€ sur les PSAP et l'imposition des plus-values latentes qui ont augmenté de 43% d'une année sur l'autre.

C. Analyse du bilan et de la situation financière

c.1. Fonds propres et proposition d'affectation du résultat

	exercice 2019	exercice 2018
Fonds d'établissement constitué	228 600	228 600
Réserves statutaires ou contractuelles	2 313 813	2 301 853
Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif	1 523 550	1 523 550
Réserve de solvabilité (fiscale)	891 515	891 515
Réserve libre contrat obligatoire	3 602 638	3 549 593
Réserve libre contrat facultatif	1 306 989	1 288 870
Report à nouveau	24 252	24 252
Résultat de l'exercice après IS	148 439	83 124
Total	**10 039 796**	**9 891 357**

Les fonds propres de la Mutuelle s'établissent à 10 039 796 € en 2019 contre 9 891 357 € en 2018, soit une augmentation de 1,50 %.

Le résultat fiscal s'élève à 95 544 € après reprise des plus-values latentes et réintégration de la dotation à la PPE.

résultat comptable avant IS		282 900
réintégration		**499 290**
plus values latentes sur placement 2019	402 736	
dotation PPE	96 554	
déductions		**-284 274**
plus values latentes sur placement 2018	-284 274	
plus value de cession non imposable		
résultat fiscal		**497 916**
IS taux réduit sur les 38120 premiers euros	5 718	
IS taux plein	128 743	
IS payé		**134 461**
résultat comptable après IS		148 439

Proposition d'affectation du résultat : 148 439 €

Selon l'article 47 des statuts de la mutuelle, les excédents annuels de produits sur les charges sont affectés en priorité à un fonds de réserves à raison de 50%. Le prélèvement cesse d'être obligatoire quand le montant du fonds de réserves atteint les trois quarts du total des prestations mises à la charge de la mutuelle pendant l'année précédente.

Le solde est affecté aux réserves des contrats obligatoire et facultatif au prorata de leur contribution à la marge technique

Article 47 des statuts (L212-1 du code de la mutualité) :

Dotation maximale des réserves contractuelles = ¾ de la charge des sinistres de l'année précédente

Charge de prestations en 2018 (ligne 4a)……	3 093 308
75% de cette charge.....	2 319 981
Montant des réserves statutaires au 31/12/2019	2 301 853
Reste à doter pour la réserve statutaire....	**6 168**

Résultat 2019 après IS	148 439
Dotation à la réserve statutaire	- 6 168
Résultat restant à affecter.....	142 271

<u>Contribution du contrat obligatoire et du contrat facultatif à la marge technique 2019</u> :

Seul le contrat obligatoire contribue au résultat. Le solde du résultat à affecter va donc en totalité à la réserve facultative du contrat obligatoire.

c.2. Placements

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur de réalisation		Plus et moins values latentes
Actions et parts d'autres OPCVM (compte 2302)				
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	472 125	713 906		241 781
GROUP. CONVERT. G FCP 3 DEC - FR0010890400	245 399	263 073		17 674
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	120 515	129 758		9 243
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	1 098 712	1 094 342		-4 370
Sous-total	***1 936 751***	***2 201 079***		***264 328***
Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
GROUP. CR.EURO CT I SI. 4DEC - FR0000171837	2 013 719	2 251 640		237 921
GROUPAMA ULT SH TER BD G FCP3D - FR0012599637	4 795 659	4 790 773		-4 886
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	426 516	547 609		121 093
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077	594 537	706 885		112 348
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	2 896 719	2 819 675		-77 044
Sous-total	***10 727 149***	***11 116 582***		***389 433***
TOTAL	***12 663 901***	***13 317 661***		***653 760***

Pour information - Disponibilités

Comptes bancaires de dépôts à vue	**288 558**

La valeur de réalisation des placements de la Mutuelle augmente entre 2018 et 2019 de 12 689 720 € à 13 317 661€. Les plus-values latentes s'établissent à hauteur de 654 k€.

La stratégie de gestion des actifs de la Mutuelle vise à préserver ces actifs au travers d'une gestion « en bon père de famille ». En conséquence, les investissements en produits de taux (obligations et assimilés) et en OPCVM de trésorerie sont privilégiés mais en fonction des opportunités de marché permettant de capter de la rentabilité, des investissements en OPCVM « actions » sont réalisables, sans qu'ils puissent excéder 10% du total des actifs gérés.

En ce sens, un mandat de gestion a été signé entre la Mutuelle Interentreprises Gan et Groupama Asset Management, liberté étant laissée aux gérants des fonds de mettre en place une allocation tactique au mieux des intérêts de la Mutuelle.

Le conseil d'administration a approuvé cette stratégie financière.

D. Perspectives 2020

Orange Bank a fait savoir qu'elle souhaitait se concentrer sur la clientèle des particuliers. La Mutuelle changera donc de banque en 2020. Afin de rester dans la logique du groupe Groupama, elle va faire appel à deux établissements : BNPPARIBAS pour son compte courant et la banque d'affaires CACEIS (Crédit Agricole) pour le dépôt de ses titres.

Par ailleurs, la situation très particulière due à l'épidémie de Coronavirus l'oblige à reporter son Assemblée générale en septembre 2020. Le projet de souscription d'un contrat d'assistance auprès de Mutuaide au bénéfice des adhérents de la MIG est reporté à janvier 2021. De même l'instruction du projet de mise en place au réseau de soins SEVEANE est retardée et ne pourra entrer en production avant 2021

Enfin, il est difficile aujourd'hui de faire des prévisions à court terme sur les remboursements de la MIG. Les mois de mars et avril 2020 sont marqués par un repli de la consommation médicale, les assurés consultant moins souvent leur médecin et la plupart des interventions chirurgicales ayant été reportées à plus tard. De même les remboursements en optique et dentaire fléchissent nettement. Il est trop tôt pour savoir s'il y aura rattrapage de la consommation médicale au second semestre mais il est à craindre que le report de nombreux soins de santé se traduise par une aggravation des situations individuelles et par conséquent par un renchérissement des soins.

La baisse des marchés boursiers impactent les plus-values latentes de la Mutuelle. Cependant, dans la mesure où celle-ci n'envisage pas de vendre de titres, cela ne devrait pas avoir d'impact autre que fiscal et dans ce cas l'impact serait positif (baisse ou annulation de l'IS sur les plus-values).

E. Autres informations

E.1. Entreprises souscriptrices

Les contrats de la Mutuelle Interentreprises du Gan sont souscrits par :

Gan Assurances	Gan Prévoyance
Gan Patrimoine	Groupama Gan Vie
Société Française de Protection Juridique	Amaline Assurances.

E.2. Conventions passées avec d'autres organismes

E.2.1 Convention CETIP

Sous la marque iGestion, la gestion des prestations de la Mutuelle Interentreprises du Gan est déléguée au Cetip, filiale de Cegedim.

E.2.2. Convention avec les entreprises souscriptrices des contrats

Les frais de fonctionnement de la Mutuelle (personnel, logistique, informatique, téléphonie) sont refacturés à la Mutuelle par Gan Assurances.

E.3. Mandats et fonctions des administrateurs au 31/12/2019

ADMINISTRATEURS	FONCTIONS	AUTRES MANDATS
Nicolas BOUCQUEY	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes **Président**	Membre du GIE TPG (tiers payant groupe)
Françoise VUIDEPOT	Membre Participant **Vice-Présidente**	Aucun
Olivier RIEY	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes **Trésorier**	Aucun
Julien THOURAUD	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes **Trésorier adjoint**	Aucun
Laurent MERLEN	Membre Participant **Secrétaire**	Aucun
Jean-Pierre DARRY	Membre Honoraire Représentant des entreprises adhérentes **Secrétaire adjoint**	Aucun
Marc BERNSTEIN	Membre participant	Aucun
Jean-François BESNARD	Membre Participant	Administrateur suppléant à l'observatoire des métiers de l'assurance
Brigitte GEORGE	Membre Participant	Aucun
Martial LE PENNEC	Membre Participant	Administrateur au CA de l'IRICASA et à la sommitale de B2V ; membre de la délégation CFDT au titre de la comm. paritaire de branche sur la protection sociale (FFA)
Ghislaine REININGER	Membre Participant	Aucun
Nadine TEOULE	Membre Participant	Aucun

E.4. Sommes versées aux administrateurs en 2019

Des remboursements de frais de déplacement et de repas ont été versés pour un montant de 894,20 € à des administrateurs non salariés.

Les frais de déplacements des administrateurs et des représentants des CSE salariés des entreprises souscriptrices des contrats sont payés par celles-ci.

E.5. La rémunération du dirigeant opérationnel

La Mutuelle Interentreprises du Gan ne compte pas dans ses rangs de dirigeants salariés. Aucune rémunération n'a donc été versée dans ce cadre, conformément aux articles L. 114-7 et L. 211-14 du Code de la Mutualité.